

M^{me} Fauaud. né Faumouille aux 3 Moulins, admise.
 M^{me} Jeameau né Gautier, à la Bauche, admise.
 M^{me} Plousenee née Morice, à la 1^{re} Haute, admise.
 Fille Poyu, au chatelier, admise.
 M^{me} Aubin née Chatelier au Landreau, admise.
 M^{me} Guilet né Bachelier, à la Bauche, admise.
 M^{me} Guillou né Corbiveau, rue S.C. 11, admise.
 M^{me} Roy né Charvet, rue de la Forge, admise.
 M^{me} Courjal né Chauvet, G. havi, admise.
 Fille Maurin à la Blanche, admise.
 M^{me} Bourpaut né Chevalier, rue de la 1^{re} Haute, admise.
 M^{me} Rialland né Denis, à Cretemoult, admise.

A la barre de l'Assemblée L. Sauvageot P. Dupont
 J. Cozart H. Saupin A. Aubin Dupont
 F. Guenon P. Bizeau P. Bizeau
 P. Piquet Ch. Patry A. Vaugny
 J. Piquet J. Piquet

Convocation du Conseil Municipal.

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures de nuit, le dimanche 20 février courant pour la session ordinaire de février.

Ordre du jour

1. Correspondance - Divers
2. Cimetiére de Reffé - Réparations à la convergerie
3. Chemin rural N° 3 du Grand clos - Projet de construction
4. Chemin rural de la Blordière à la Morinière. Reconnaissance et tracé - Avenue de Reffé; projet d'élargissement - Bourgeoisie (Avenue - cession à la Croix)
5. Cession de terrains communaux.
6. Recherche de la Haloue - Avis du conseil

- 7^o Electricité. - Logement des Just^{es} & Justes
- 8^o Diminution de la population en 1921. - Nomination d'agents municipaux
- 9^o Comptabilité communale. - Recettes - Ouverture de crédits
- 10^o Conseil des Ind. hommes. - Révision de la liste électorale. Delegrés
- 11^o Demandes de suris d'incorporation
- 12^o Demandes d'allocation militaires
- 13^o Assistance.

Rofé, le 13 février 1921
Le Maire

Session ordinaire de Février

Séance du 20 Février 1921

L'an mil neuf cent vingt et un, le vingt du mois de Février à 8 heures du soir, le Conseil municipal de la commune de Rofé, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire, pour la session ordinaire de Février.

Présents: M. M. Vigier, Gendron, Saucotte, Piquet F. Cadet, Dupont, Aubin, Nédon, Peneau, Lampion, Garçon, Breussard, Solgrain Frs, Le Lamer, Fauquet, Vozin, Piquet G. Patry, Vellaque & Charbonnet.

Absents: M. M. Turbel, Erdronneau & Charbonnet Frs.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Charbonnet Frs ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Correspondance.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des lettres de remerciements que lui ont adressés M. M. Briand & Guste L'han en réponse aux lettres de féli-

citations qu'il leur avait envoyés lors de la formation du Ministère, il donne aussi lecture de celle adressée à M^r Le Maire par M^r Rio sous Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande

Bras de Pinnil

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet en date du 5 février 1921 informant que par décision ministérielle il n'est pas possible d'établir des ouvrages maritimes sur la rive gauche du bras de Pinnil en raison de la conformation du lit de la rivière et de la situation du chenal au pied des quais sur la rive opposée (voir Délib. du C^o M^o du 26 7 1920)

Curage des ruisseaux

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 14 Janvier 1921, le Conseil demande que le curage à rieur fond et à rieur bœuf soit ordonné le plus tôt possible & exécuté par les intéressés ou à leurs frais sur les ruisseaux ci-après :

x
2
travaux de 1921-22

- 1^o Ruisseau de la Jarpière
- 2^o Ruisseau de la Hette
- 3^o Ruisseau : Le Danube)

Affaire Raffin
Chêne-Creux

M^r le Maire fait connaître au Conseil que le sieur Raffin Jean Marie du Chêne-Creux a été condamné par M^r le Juge de Paix du canton de Bourges, suivant jugement du 4 Octobre 1920 à payer à la commune une somme de 1200 francs (Donnages intérêts - mise en état des lieux) que les frais d'avoué & d'huissier à la charge de la commune se sont élevés à 180⁺

x
2
travaux de 25.2-21

Savoir :

- Honoraires de M^r Fourreau huissier 30⁺
- de M^r Georges avoué - 150⁺

Le crédit n'étant inscrit au Budget, M^r le Maire demande au Conseil de vouloir bien voter sur les fonds disponibles de la C^o, exercice 1920, la dite somme de 180⁺

Le Conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire

Hospice
Frais de séjour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'obligation qui existe pour la commune de Neff de faire hospitaliser ses assistés dans les salles des Hospices civils de Nantes entraîne une dépense considérable résultant des prix fixés élevés des journées soit 10.⁷⁵ pour la médecine, et 11.³⁵ pour la chirurgie.

Monsieur le Maire fait remarquer que par contre les communes rattachées aux hôpitaux d'Ancenis, Blain, Bourgneuf en Retz, Chateaubriant, Clisson, Derval, Le Croisic, Le Loroux Bottereau, Mouchevoul, Poiré-Bois et St-Nazaire, ne paient respectivement que 4.⁷⁷ (6.³⁶ chirurgie) 2.³⁴ - 4.²⁰, 3.²⁵ - 3.²⁴, 2.⁴⁰, 2.⁷⁵, 2.⁸⁷, 3.⁴³, 5.⁰⁵ et 6.⁴⁵ (chirurgie)

En conséquence le Conseil demande au Conseil Général de bien vouloir examiner avec bienveillance la situation des communes rattachées aux hospices de Nantes et de voir s'il n'y aurait pas lieu de prendre au compte du Département une partie de cette ^{dépense de} hospitalisation qui pèse si lourdement sur les finances communales dont les ressources sont plutôt limitées et qui subissent précisément du fait de la proximité immédiate de Nantes, des charges qui deviennent de plus en plus écrasantes.

Fournitures scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre par laquelle, M^{rs} Brelet, libraire à Nantes, offre de livrer à la Commune, comme les années précédentes, aux meilleurs prix possible sans préjudice de la bonne qualité des livraisons, les fournitures aux élèves des écoles publiques, mais qu'en raison des prévisions de la baisse, il ne veut pas être lié par un traité d'une longue durée.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de traiter pour une année avec M^{rs} Brelet (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1921).

Cimetière de Neff
Travaux à la Conciergerie.

Monsieur le Maire communique au conseil avec plan à l'appui le devis des travaux à exécuter à la

Conciergerie du cimetière de Repé, lesquels s'élèvent à la somme de 4815.58.

Après en avoir délibéré le conseil donne son entière approbation au dit devis & autorise Monsieur le Maire à faire exécuter ces travaux le plus tôt possible, la dépense sera prélevée sur le crédit des Bâtiments Communaux.

Chemin rural N°3
du Grand Clos

Projet de Construction

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de construction du chemin rural N°3 du Grand Clos entre le chemin vicinal N°7 et le ch^z de G^{de} Com^z 58, sur une longueur de 671^m) et dont la dépense totale, y compris l'acquisition des terrains s'élève à 14915.80, de déduction faite de la subvention départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le dit projet et décide que les fonds nécessaires à son acquisition seront prélevés sur l'emprunt que la commune a l'intention de contracter pour différents travaux

Chemin rural de la
Blondière à la Morinière
Reconnaissance et tracé

Monsieur le Maire expose au conseil que le chemin rural de la Blondière à la Morinière (celui situé à l'extrémité du village) est de la plus grande utilité; que sa construction avait été demandée avant la guerre par les nombreux habitants de ces villages; qu'il y a lieu de remplir au plus vite les formalités pour la reconnaissance, le tracé & la construction de ce chemin.

Après en avoir délibéré le conseil approuve la décision de Monsieur le Maire

Avenue de Repé
Ch^z de G^{de} Com^z N°3
Conservation

Le Conseil municipal en vue de la conservation des arbres de l'avenue de Repé, décide que les alignements à suivre entre le pont et le Bourry seront portés à 3 mètres de chaque côté du mur de soutènement.

Bourgeoisie
Avenues
Remise à la C^{te}

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que lors de la vente des terrains de la Bourgeoisie un plan comportant différentes avenues avait été

dressé par M^r Blyard agent voyer; que ces areaux deviendraient propriétés communales aussitôt que le conseil municipal en ferait la demande

Après en avoir délibéré l'Assemblée demande la remise des dites areaux en faveur de la commune et décide qu'elles seront traitées le plus tôt possible

Chemins ruraux
Entretien

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée la soumission - Devis de M^r Jar Maillet Gabriel relative à la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chemins ruraux reconnus, laquelle s'élève à 700⁺ y compris la somme à valoir pour travaux imprévus.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son entière approbation à la dite soumission

Voies urbaines
Entretien

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la soumission - Devis de M^r Jar Maillet Gabriel, relative à la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chemins de la Voie-urbaine, laquelle s'élève à 3.000⁺ y compris la somme à valoir pour travaux imprévus.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son entière approbation à la dite soumission.

Cessions de terrains

Monsieur le Maire communique au conseil diverses demandes d'acquisition de terrain à la Basse Ile, rue des Forêts par: 1^o M^r Emile Estaud, capitaine à la Basse Ile; 2^o M^r Lourdeille ch. à l'Ance, 1 place de l'Écluse.

Après en avoir délibéré le conseil fixe à 5⁺ le prix de mètre carré de terrain, d'où il résulte que M^r Estaud qui prend 104 m² aura 505⁺ à payer à la commune et, M^r Lourdeille qui prend 43 m² aura 215⁺ à payer

Le conseil examine la demande d'acquisition de terrain formée par M^{me} Veuve Constantin, à Port-Rousseau en bordure de sa propriété située le long du champ de four, la surface de terrain à acquiescer est

de 94^m 60

Après en avoir délibéré, le conseil fixe à 10^t le prix du mètre carré, d'où il résulte que M^{rs} Veuve Constantin aura à payer à la Commune 946^f 00

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'acquisition de terrain formée par Mme Veuve Noaudi au chène-Creux, au bordure de son jardin et de la rue Hamon au dit village, la surface du terrain à acquies est de 69 m².

Après en avoir délibéré le conseil fixe à 3^t le prix du mètre carré, d'où il résulte que la pétitionnaire aura à payer à la Com^m 69^m x 3^t = 207^f

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M^{rs} Jean Letournel au chène-Creux relative à la location d'un terrain situé dans le commun du village à l'angle de la rue Vincent et de la place de la Bouquenaire; le terrain mesuré par M^{rs} Ployard a une superficie de 99 m².

Après en avoir délibéré le conseil décide de louer ce terrain à raison de 10^t par an, avec obligation pour le locataire d'en faire l'acquisition dans un délai de 2 ans, à raison de 2^t le m²; soit 99^m x 2^t = 198^f

Porcherie de la Malroue

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet invitant le conseil municipal à émettre un avis au sujet de l'installation d'une porcherie à la Malroue

Avant de se prononcer sur cette question, plusieurs conseillers demandent que la commission des Travaux Publics descendent sur les lieux

Adopté

Electricité. Demande de M^{rs} Legrand.

La demande de M^{rs} Legrand, Justicière adjointe à Rezé relative à l'installation de l'électricité dans son logement est ajournée, le conseil envisageant l'installation ^{générale} dans tous les logements d'Justiciers & Justicières.

Recensement de la population

Les membres du Conseil Municipal, dans le but d'économiser les finances de la commune sont d'avis d'effectuer eux mêmes le recensement de la population. En même temps dans les quartiers importants ils seront accompagnés d'agents recenseurs auxquels une indemnité journalière de 12⁺ sera accordée.

Retraite de M^{me} veuve Douquet

La retraite de 30⁺ par mois qui était accordée à M^{re} Douquet, ancien garde champêtre, est maintenant à sa veuve.

Conseil des Prud'hommes
Délégués pour la révision des listes électorales

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à l'article 10 de la loi du 27 mars 1904, désigner les délégués chargés de la révision des listes électorales du conseil des Prud'hommes pour 1921.

L'Assemblée nomme:

- + 1. / dans le 16. 3. 21
- 1^o Electeur arrondissement M^{re} Bonhomme et Arnaud - Plâzier - - 7^o Lambe
 - 2^o id employé M^{re} Saupin Henri - emp^o de comm^o - Landreux
 - 3^o id notaire M^{re} Grippoy Lucien - m^{re} concour - rue S^c.

Demandes de sursois d'incorporation

Monsieur le Maire soumet au conseil les demandes de sursois d'incorporation formées par des jeunes gens qui désirent continuer leurs études:

Savoir:

- 1^o Péquin Roger, classe 1918, étudiant en médecine, avis très favorable.
- 2^o Mignot Henri Joseph, classe 1921, élève à l'Institut électrotechnique de Grenoble, avis très favorable.
- 3^o Chubault Christian, classe 1921, élève au collège St Joseph, à Londres.

Demandes d'allocations militaires

Monsieur le Maire soumet au conseil les demandes d'allocations militaires formées pour les personnes ci-après désignées.

Après en avoir délibéré, le conseil émet les avis suivants:

- 1^o Baudouin Auguste, avis défavorable.

M ^{me} Achère net Le Douarain	-	avis très favorable
Pichon Julia	-	avis favorable
M ^{re} Estaut Marie	-	avis favorable
M ^{re} Gelaud	-	avis favorable.
M ^{re} Lesage	-	avis favorable
Pitaut Henri	-	avis favorable
M ^{re} Maitayer	-	avis favorable
M ^{me} Metailaux	-	avis favorable
M ^{re} Rolland	-	avis favorable
M ^{re} Paroiz	-	avis favorable
M ^{re} Verdronneau	-	avis favorable
Clavier	-	avis favorable
M ^{re} Charpentier	-	avis favorable

Présenté le
2 Mars 1921

Gendarmerie de P^o Rousseau

Le Conseil municipal maintient sa délibération du 16 mars 1919 relative au renforcement de la brigade de Gendarmerie de Port-Rousseau dont l'effectif doit être de 7 hommes dont un chef et que cette brigade soit mise à pied ; il est en outre décidé qu'une lettre sera adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin que satisfaction soit donnée le plus tôt possible.

Envoyé à Monsieur le
Président de

Voie
Mauvais état des routes N^{os} 23 et ch^{is} N^o 85

Le conseil est saisi des protestations de plusieurs habitants concernant le mauvais état général des routes Nationales 23 et 137 à Port-Rousseau, ainsi que de plusieurs chemins vicinaux notamment de ch^{is} N^o 85 partie comprise entre la route N^o 23 et le P.N. du chemin de fer Nord-Pornic ; après délibération il invite les services compétents à remédier au plus tôt à cet état de choses.

+ 4 }
2 ch^{is}
2 P.N.
Présenté le 15-3-21

Taxe d'abatage.

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet du 14 Janvier 1920 relative à la taxe d'abatage des animaux de boucherie, le conseil municipal maintient sa délibération du 15 février 1920, fixant comme suit cette taxe dans la commune :

+ 2
Présenté le 16-3-21

Boeuf au rache	3.00
veau	1.00
montan	0.40
Viande abattue (le kg)	0.02
Pore	1.20

Centimes Communaux

Comme suite à une note de M^r le Préfet en date du 25 janvier 1921, relative aux nouvelles ressources communales et aux centimes votés en 1920 pour insuffisance de revenus, le conseil maintient les 51 centimes votés qui sont indispensables pour régler les dépenses engagées & faites en 1920 et d'autre part l'assemblée communale voulant caractériser un emprunt important cette année il n'y aura pas lieu d'augmenter le nombre des centimes com.^m

Concessions dans les Cimetières.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 18 D^{éc} 1920, décide de réserver dans les cimetières St Pierre & St Paul, un emplacement où seront uniquement inhumés si les familles y consentent, les corps des militaires tués à l'ennemi.

Cependant les concessions ainsi accordées ne conféreront aucun droit de transmission aux héritiers & pourront être reprises par la municipalité au bout d'un délai de 30 années.

Transfert des corps des Militaires Cérémonie

Le Conseil décide que, à chaque courir de corps saumons du front pour être inhumés dans les cimetières de Pont Neuf & de Reff, la municipalité se fera représenter à la cérémonie par une délégation désignée à cet effet.

En outre, il sera affecté sur le budget de la commune une somme avec ruban tricolore, dont le coût sera uniformément fixé pour chacun des corps transportés.

Gas et Electricité - Prix

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide de demander à la Compagnie du Gas et à la Société d'Electricité un abaissement de leurs

Gas
Electricité
91111111

tarifs par suite de la diminution des prix du charbon. d'autre part le conseil municipal décide de mettre la Société d'électricité en demeure de faire les installations sur tout le territoire de la commune de Ruffé.

Demands d'allocations militaires

Le conseil municipal examine les demandes formées par les familles de jeunes gens faisant partie des contingents à incorporer cette année, relativement à l'obtention de l'allocation militaire.

Savoir.

Maudouin Angélique	avis défavorable
Le Cahier née Le Douarin	avis très favorable
Pichon Julia	avis favorable
M ^e Erbaud Marie	avis favorable
M ^e Gélard	avis favorable
M ^e Lesage	avis favorable
Pitard Henri	avis favorable
M ^e Métaux	avis favorable
M ^e Métaux	avis favorable
M ^e Rolland	avis favorable
M ^e Parois	avis favorable
M ^e Verdouneau	avis favorable
Clavier	avis favorable
M ^e Charpentier	avis favorable

Assistance aux Vieillards.

Monsieur le Président dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes indigentes qui sollicitent leur admission à l'assistance conformément à la loi du 14 juillet 1907.

Savoir.

- 1^{re} Veuve Flais à Nanterthuis, non admise dossier incomplet
- 2^e Veuve Ferrault née Gilberta la Vasse l'ande, admise à 10^t
- 3^e Allaire Aurélie, rue de la Stru, admise à 15^t
- 4^e Moreau M^e Moreau, Gélais, non admise.
- 5^e Humond Marie, rue Sadi Carnot, admise à 8^t

M^{re} Bouchaud Marie, admise à 15⁺

Demandes d'augmentation.

Cami Claud Emile à la 18^e Harde, assistée pour 8⁺, augmenté de 3⁺.

Gelier Lehen, 27 rue St Jacques, assistée pour 12⁺, augmentée de 3⁺

Nau-Cherrier, 48 rue Des d'âne, assistée pour 5⁺, maintenue.

Demande d'hospitalisation

Beufie Jean, rue des Bourains, à l'hospitale
Lubileau 9, Goubaud. me 1104.

Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes qui désirent bénéficier de la loi du 14 Juillet 1913

Savoir :

Sauvaget Ferdinand, aux 3 Maulins, non admis
Plouffeurec Pierre à la 18^e Harde, admis pour allocation
Colombeau Armand, à Ragny, admis pour allocation
Guinard aux Sabaudières, admis pour allocation

Assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Président communique à l'assemblée toutes les demandes de personnes qui désirent venir à l'assistance aux femmes en couches.

1^o Rousseau Célestine, à Essemont - admise

2^o Gourdon Breker-ter - G^{de} Clos - non admise

3^o Robert Yvonne au Hotelier - admise

4^o Herouet Chausse - au Port Landreau - admise

5^o Le Digabel - Le Franc, aux 3 Maulins - non admise

Subscriptions pour le monument aux Morts pour la Patrie.

Les Subscriptions faites dans la Commune pour l'érection du monument aux Morts pour la Patrie, sont versées à Monsieur le Maire à ce jour elles atteignent 15 000 francs. Celle de M^{re} Turbel s'élève à 1500⁺, dont 1143⁺ 85 provenant des indemnités accordées aux familles civils lors de la déclaration de guerre.

A. Lehan

ca: ~~Quenter~~

J. Bessières, A. Aubry

Peneaux A. Volasque

J. Bessières
J. Diquet

Rodier J. Gaudin
J. Gaudin

J. Coz

J. Piquet F. Saunier

M. Coz
J. Coz

J. Piquet
M. Piquet